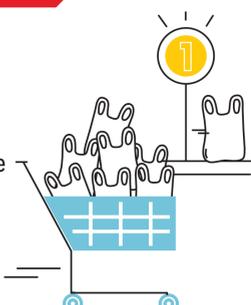




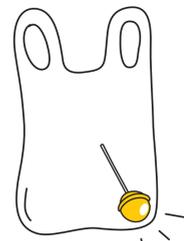
Le décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matière plastique à usage unique a été publié au Journal officiel le 31 mars 2016. Explications.

## POURQUOI ?

5 milliards de sacs en plastique à usage unique sont distribués **en caisse** chaque année en France.



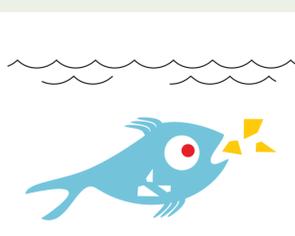
12 milliards sont consommés pour d'autres usages **en dehors des caisses**.



80% sont importés, majoritairement d'Asie. Ces sacs ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre.



75% des déchets en mer sont en plastique (en majorité des sacs)\*.



86% des espèces de tortues marines sont impactées\*. Elles ingèrent les sacs qu'elles confondent avec des méduses.



94% des estomacs d'oiseaux de mer du Nord, contiennent du plastique\*.

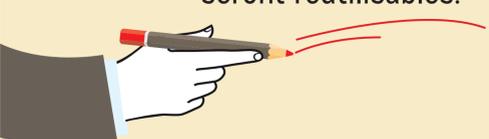


\*Source : Commission européenne

## QUAND ? EN 2 TEMPS



Tous les sacs distribués **EN CAISSE** seront réutilisables.



**EN DEHORS DES CAISSES**, (pesée des fruits et légumes, fromage à la coupe, viande, poisson...), les sacs seront en papier ou en plastique biosourcé compostable en compostage domestique.

## OÙ ? CHEZ MON COMMERÇANT

### FRUITS / LÉGUMES



sac en papier, sac biosourcé compostable en compostage domestique

### POISSONNERIE



sac biosourcé compostable en compostage domestique

### À LA CAISSE



cabas à roulettes, sac à dos et sac plastique réutilisable

## ET CE SERA COMME ÇA DANS TOUS LES COMMERCES



SUPERMARCHÉ



BOUCHERIE



MARCHÉ



PHARMACIE



LIBRAIRIE



PARFUMERIE...

## TRUCS & ASTUCES

Avez-vous vraiment besoin d'un sac ?



À la boulangerie, évitez de prendre un sac juste pour un sandwich



Avec les gros légumes, collez l'étiquette ici



Pensez à avoir toujours avec vous un sac réutilisable



À la pharmacie, glissez la boîte de médicaments dans votre sac à main



Gardez dans votre cabas à roulettes vos sacs de fruits et légumes pour vos prochaines courses